



Commission du développement des territoires

2211 Développement local des bassins de vie

Contrats de développement et d'aménagement du territoire 2011-2016 de Haguenau / Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn

Rapport n° CG/2011/56

Résumé :

Après l'adoption de vingt-huit contrats de territoires, la démarche générale de mise en œuvre des contrats de développement et d'aménagement des territoires s'achève avec l'examen des derniers contrats de territoires : Haguenau/Trois Croix, Région de Saverne et Sauer - Pechelbronn.

Lancé au printemps 2010, un processus de réflexion mené avec l'appui de l'ensemble des services du Conseil Général et en étroite concertation avec les territoires concernés, a permis de définir les enjeux prioritaires et les actions qui s'y rattachent, et d'aboutir aux projets de contrats annexés au présent rapport.

Ces projets de contrats qui marquent le soutien affirmé du Département aux priorités partagées avec les territoires concernés, sont soumis à l'assemblée plénière en vue de leur adoption. Les contrats portent sur la période 2011 - 2016.

1. Les éléments communs aux trois contrats

1.1 Le cadre et l'architecture des contrats

S'inscrivant dans le projet stratégique départemental « Hommes et Territoires », les contrats de développement et d'aménagement du territoire visent à renouveler profondément le partenariat du Département avec les communes et intercommunalités par la mise en cohérence de l'ensemble des interventions du Département sur un territoire donné en réponse à une vision partagée des enjeux du développement de ce territoire.

Construits dans l'échange et la négociation, les contrats de territoires ont vocation à rassembler en un seul document l'ensemble des aides et des interventions du Département au bénéfice des territoires concernés, sur une durée de six années.

Ces contrats s'appuient sur le cadre, l'économie générale et les principes directeurs retenus successivement au cours des assemblées plénières des 8 et 9 novembre 2004, des 13 et 14 juin 2005, des 12 et 13 décembre 2005, du 26 mars 2007, du 27 octobre 2008 (cadre méthodologique pour le suivi financier et l'évaluation), des 15 et 16 décembre 2008 (refonte des priorités partagées) et du 26 octobre 2009 (simplification de la méthodologie du suivi financier).

Les projets de contrats de territoires de Haguenau/Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer - Pechelbronn figurent en annexe du présent rapport.

Les contrats sont articulés de la manière suivante :

- le préambule, destiné à expliquer le contexte et les objectifs du contrat, présente l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du document ;
- le corps du contrat, découpé entre les trois axes transversaux structurant les interventions départementales, décline sous forme de fiches thématiques détaillées les actions que les partenaires entendent privilégier. C'est à ce niveau que sont décrits les différents volets relatifs aux priorités propres du territoire (volet 1), aux priorités partagées (volet 2) et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage du Département (volet 3) ;
- les annexes financières qui détaillent par volet et dans une programmation pluriannuelle l'ensemble des aides financières apportées par le Conseil Général aux projets des différents partenaires.

1.2 Une vision partagée

En vue de conclure leur contrat avec le Département, les trois territoires ont conduit des réflexions globales destinées à définir leurs orientations stratégiques et priorités d'actions pour la période concernée

Le Département considère que les enjeux prioritaires des territoires concernés sont bien en phase avec ses propres priorités définies lors de ses séances plénières des 13 et 14 juin 2005 et des 15 et 16 décembre 2008.

Par la signature de ces contrats, le Département s'engage à accompagner de façon soutenue les territoires dans leurs projets les plus déterminants et à adapter ses projets propres aux enjeux communs.

1.3 La durée des contrats

Ces trois contrats sont conclus pour une période de 6 années. Ils prennent effet au 1^{er} janvier 2011 et se termineront le 31 décembre 2016.

2. L'adoption du contrat de territoire de Haguenau/Trois Croix

2.1 Les signataires

Le contrat est appelé à être signé par :

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- M. Claude STURNI, Président de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau et Maire de Haguenau,
- M. Jean-Marc STEINMETZ, Président de la Communauté de Communes Au Carrefour des Trois Croix et Maire de Wittersheim,
- M. Jean-Paul WIRTH, Conseiller Général du canton de Haguenau,
- M. Marcel SCHMITT, Président du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et environs et Maire de Schweighouse-sur-Moder,
- M. Claude KERN, Président du SMITOM Haguenau-Saverne,
- M. Pierre LUTTMANN, Vice-Président du SDEA,
- M. Jean-Marie SANDER, Président du Syndicat d'aménagement de la Moyenne-Moder et Maire d'Ohlungen,
- Mmes et MM. les maires des communes membres des communautés de communes de la Région de Haguenau et Au Carrefour des Trois Croix.

2.2 Le cadre financier du contrat

Sur la période 2011-2016, et sur la base des projets chiffrés par le territoire qui se montent à 122 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de **12,40 M€**. Cette participation départementale s'inscrirait pour **6,16 M€** dans le volet 2 et pour **6,24 M€** dans le volet 1.

Quant au volet 3, il affiche un engagement départemental de **28,5 M€**, principalement pour la reconstruction du collège Foch à Haguenau et la reconstruction du centre technique du Conseil Général.

2.3 Les réponses aux principaux enjeux du territoire

En vue de répondre aux enjeux du territoire identifiés comme priorités partagées, le territoire et le Département souhaitent privilégier les actions suivantes au cours des six années de validité du contrat :

- **un accroissement de l'offre foncière aux entreprises**, notamment par l'extension de la zone d'activités de la Sandlach.
- **une augmentation de l'offre de logements aidés**, dont l'objectif est fixé à 90 logements par an, et qui se traduira notamment par le projet Thurot Quartier + à Haguenau.
- la **réalisation de la Voie de Liaison Sud (VLS)**, artère structurante pour l'urbanisation au sud de l'agglomération haguenovienne.
- **le projet de pôle d'échanges multimodal de Haguenau** qui répond non seulement à un enjeu stratégique pour la réussite des complémentarités entre transports publics, mais s'inscrit aussi dans une logique plus globale de dynamique urbaine avec le proche centre-ville. Capital pour le rayonnement et l'attractivité de la ville-centre, ce projet mobilisera notamment les crédits de centralité urbaine du contrat de territoire.
- **la construction du multisport territorial**, nouveau gymnase pour le collège Foch de Haguenau.
- **le développement des circulations douces**, sur la base d'un schéma de développement des circulations douces.
- **les aménagements destinés à lutter contre les coulées d'eau boueuse** dans diverses communes.

3. L'adoption du contrat de territoire de la Région de Saverne

3.1 Les signataires

Le contrat est appelé à être signé par :

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,
- M. Pierre KAETZEL, Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,
- M. Thierry CARBIENER, Conseiller Général du canton de Saverne,
- M. Jean-Claude WEIL, Conseiller Général du canton de Marmoutier,
- Mme Marie-Paule LEHMANN, Conseillère Générale du canton de Hochfelden,
- M. Emile BLESSIG, Maire de Saverne,
- M. Gabriel OSSWALD, Maire de Dettwiller,
- M. Joseph CREMMEL, Président du SMICTOM de la Région de Saverne,

- M. Jean-Jacques ERNST, Président du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Haute Zorn,
- M. Claude KERN, Président du SMITOM de Haguenau – Saverne,
- M. Claude LEIPP, Président du syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saverne – Zorn – Mossel,
- Mmes et MM. les maires des communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,
- M. Alain GRAD, Maire de Kleingoeft.

3.2 Le cadre financier du contrat

Sur la période 2011-2016, et sur la base des projets chiffrés par le territoire qui se montent à 38,10 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de **11,97 M€**. Cette participation départementale s'inscrirait pour **6,73 M€** dans le volet 2 et pour **4,96 M€** dans le volet 1.

Quant au volet 3, il affiche un engagement départemental de **13,76 M€**, principalement pour l'aménagement de la RD 421 entre Saverne et Dettwiller.

3.3 Les réponses aux principaux enjeux du territoire

En vue de répondre aux enjeux du territoire identifiés comme priorités partagées, le territoire et le Département souhaitent privilégier les actions suivantes au cours des six années de validité du contrat :

- Le **développement de l'offre foncière aux entreprises**,
- **le renforcement des fonctions de centralité et d'attractivité de la Ville de Saverne et de la commune de Dettwiller**,
- Le soutien aux **actions de promotion touristique et aux projets d'animation et de développement local**,
- Le **développement des circulations douces** sur la base d'un schéma intercommunal des circulations douces,
- **L'augmentation de l'offre de logements aidés**, dont l'objectif est fixé à 30 logements par an,
- **la préservation de l'environnement à travers une gestion durable des déchets**,
- **la préservation des cours d'eau**

4. L'adoption du contrat de territoire de Sauer – Pechelbronn

4.1 Les signataires

Le contrat est appelé à être signé par :

- M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, Conseiller Général du canton de Woerth, Président du syndicat des Eaux du canton de Woerth,
- M. Jean-Marie HAAS, Président de la Communauté de Communes Sauer – Pechelbronn,
- M. Pierre BERTRAND, Conseiller Général du canton de Wissembourg
- M. Jean-Laurent VONAU, Conseiller Général du canton de Sultz-Sous-Forêt,

- M. Charles SCHLOSSER, Maire de Lembach,
- M. François RUTSCH, Maire de Woerth,
- M. Robert RICHERT, Président du syndicat intercommunal de rectification et de curage de la Sauer,
- M. Benoît BRUNAGEL, Président du territoire Nord du syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin,
- M. Frédéric REISS, Président du syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Nord du Bas-Rhin,
- M. Alfred SCHMITT, Président du Syndicat des Eaux de Sultz-Sous-Forêts,
- Mmes et MM. les maires des communes membres de la Communauté de Communes Sauer – Pechelbronn.

4.2 Le cadre financier du contrat

Sur la période 2011-2016, et sur la base des projets chiffrés par le territoire qui se montent à 31,7 M€ environ, le contrat de territoire se traduit par un engagement financier du Département de l'ordre de **11,68 M€**. Cette participation départementale s'inscrirait pour **4,66 M€** dans le volet 2 (incluant des avances remboursables) et pour **7,02 M€** dans le volet 1.

Quant au volet 3, il affiche un engagement départemental de **1,81 M€**, principalement pour des travaux relatifs au réseau routier.

4.3 Les réponses aux principaux enjeux du territoire

En vue de répondre aux enjeux du territoire identifiés comme priorités partagées, le territoire et le Département souhaitent privilégier les actions suivantes au cours des six années de validité du contrat :

- La **mise en œuvre du SAGEECE Seltzbach et SAGEECE Sauer**, permettant une planification globale et cohérente des interventions à mener sur l'ensemble des deux bassins concernés,
- Le **développement de l'offre foncière aux entreprises**,
- Le soutien aux **actions de promotion touristique et aux projets d'animation et de développement local**,
- Le **développement des circulations douces** sur la base d'un maillage de l'ensemble du territoire en itinéraires cyclables, **projet d'excellence** du territoire,
- La réalisation de **divers aménagements dans le centre ancien de Woerth, projet de centralité urbaine** destiné à l'animation et concourant au développement du dynamisme du bourg-centre,
- La **rénovation de la salle des fêtes et du gymnase en salle polyvalente à Lembach, opération de centralité urbaine**,
- La **rénovation et l'agrandissement du gymnase Woerth** afin de répondre aux besoins des collégiens,
- Une **augmentation de l'offre de logements aidés**, dont l'objectif est fixé à 20 logements par an,
- Le **développement d'une offre en logements privilégiant « l'intergénérationnel »**, intégrant un volet expérimental sur les

nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) à Woerth.

En outre, la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn s'est engagée dans une démarche participative de diagnostic jeunesse avec les acteurs du territoire. A son issue, les orientations suivantes ont été définies en conseil communautaire :

- permettre aux jeunes d'être acteurs,
- favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde,
- permettre aux jeunes de rester vivre sur le territoire,
- travailler avec les parents dans la co-éducation,
- accompagner la vie associative.

Les priorités partagées par le Département et la Communauté de Communes, ainsi que les modes de soutien du Département, sont formalisés dans le **Contrat Territorial pour la Jeunesse annexé au contrat de territoire** et signé pour une période de trois ans (2011-2013). Il pourrait être renouvelé pour la même durée après l'évaluation triennale.

Les contributions financières du Département sur le territoire comprennent le cofinancement à 40% de postes d'animateur jeunes, plafonné à 15 245 euros, ainsi qu'une enveloppe financière consacrée aux actions portées par le territoire, après examen des dossiers, sur la base d'un plan d'action annuel. La mise à disposition du territoire des missions d'expertise et de conseil des conseillers jeunesse complète l'accompagnement départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport du 13 et 14 juin 2005 sur le cadre méthodologique des contrats de territoire

Vu le rapport du 27 octobre 2008 sur le cadre de l'évaluation des contrats de territoire

Vu le rapport des 15 et 16 décembre 2008 sur la refonte des priorités partagées des contrats de territoire

Vu le rapport du 26 octobre 2009 sur la simplification de la méthodologie du suivi financier des contrats de territoire

Vu l'avis de la Commission du Développement des Territoires,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

Approuve les contrats de développement et d'aménagement du territoire de Haguenau/Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn ;

Approuve les montants des enveloppes financières affectées à ces contrats de territoire, qui sont détaillés comme suit :

- Haguenau/Trois Croix : 12,40 M€ pour les volets 1 et 2, 28,5 M€ au titre du volet 3 ;
- Région de Saverne : 11,97 M€ pour les volets 1 et 2, 13,76 M€ au titre du volet 3 ;

- Sauer-Pechelbronn : 11,68 M€ pour les volets 1 et 2, 1,81 M€ au titre du volet 3.

Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats de territoire de Haguenau/Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn, sous réserve de leur approbation par les autres parties cosignataires ;

Décide de la mise en œuvre des contrats de territoire de Haguenau/Trois Croix, de la Région de Saverne et de Sauer-Pechelbronn pour une période de six ans, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Rappelle que toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général.

Rappelle également la délégation consentie à la commission permanente par délibération du 31 mars 2011 n° CG/2011/9 pour les bilans annuels et la révision à mi-parcours des contrats de territoire.

Approuve le Contrat Territorial pour la Jeunesse avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn sur la période 2011/2013, annexé à la présente délibération

Approuve le montant maximal de l'enveloppe financière destinée à soutenir la politique jeunesse de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, soit 35 490 € pour l'année 2011, répartis comme suit :

- le financement de deux postes d'animateurs à 40%, plafonnés chacun à 15 245 €,
- une enveloppe consacrée aux projets entrant dans le plan d'actions, d'un montant de 5 000 € ;

Autorise le Président du Conseil Général à signer le Contrat Territorial pour la Jeunesse avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn ;

Décide de la mise en œuvre du Contrat Territorial pour la Jeunesse pour une période de trois ans (2011-2013), contrat qui pourrait être renouvelé pour trois ans après l'évaluation triennale.

Strasbourg, le 30/09/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL